

Une Europe malgré tout, 1945-1990

**Contacts et réseaux culturels, intellectuels
et scientifiques entre Européens
dans la guerre froide**

**Cultural, Intellectual and
Scientific Contacts and Networks
among Europeans during the Cold War**

**Kulturelle, intellektuelle und
wissenschaftliche Kontakte und Netze
unter Europäern im Kalten Kriege**



P.I.E. Peter Lang

Bruxelles · Bern · Berlin · Frankfurt am Main · New York · Oxford · Wien

L'accord culturel italo-soviétique de 1960

Bruna BAGNATO

L'accord culturel italo-soviétique a été signé à Moscou, le 9 février 1960, par le ministre des Affaires étrangères, Giuseppe Pella, et par Yourii A. Joukov, président du comité d'État pour les relations culturelles avec l'étranger. En seize articles, le texte pose les principes de la coopération dans le domaine de la culture, des arts, de la science, de la technologie et du sport. L'accord prévoit des échanges de professeurs, étudiants, écrivains, acteurs, journalistes, etc., mais aussi des échanges d'informations entre les institutions culturelles et scientifiques des deux pays, de même que la promotion du tourisme, ainsi que l'échange de livres, de périodiques et de films (art. 1 à 10).

Pour la mise en œuvre de l'accord, les deux parties vont constituer une commission mixte qui se réunira une fois par an, alternativement en Italie et en Union soviétique ; elle est chargée (art. 11) d'élaborer le programme annuel détaillé, de préciser son calendrier et de veiller à coordonner la réalisation des différentes initiatives (art. 12). L'établissement d'un plan annuel d'échanges par la Commission mixte n'exclut pas d'autres initiatives dans le domaine des relations culturelles et scientifiques qui peuvent être proposées aussi bien au niveau de l'État ou par des organisations non étatiques, ou encore par de simples particuliers : pourtant, dans ce cas, la Commission mixte ou le gouvernement partenaire doit être prévenu en temps utile (art. 13).

Les activités prévues par l'accord doivent se réaliser sur la base du principe de réciprocité, compte tenu des lois et des règlements des pays respectifs et dans le respect du principe de non-ingérence dans les questions intérieures de l'autre partie (art. 14). L'accord, d'une durée illimitée, n'entrera en vigueur qu'après l'échange des instruments de ratification (art.15) et le restera jusqu'à la dénonciation d'une des deux parties. Dans ce cas, il cessera d'être valable six mois après la notification de la dénonciation (art. 16)¹.

¹ Texte de l'accord dans *Italia-URSS : pagine di storia, 1917-1984, Documenti*, Rome, Ministero degli Affari esteri, 1985; il a été publié aussi dans *Slavia*, « L'accordo culturale italo-sovietico del 1960 », n° 3-4, 1995. Cf. également fasc. « Ambasciata d'Italia, Mosca », *Daily Review of Soviet Press*, published by Soviet Information Bureau, February, 10, 1960, « Signing of Soviet-Italian cultural agreement »: fonds

la guerre – la question des réparations que l'Italie doit à l'Union soviétique en vertu du traité de paix et la question des prisonniers italiens en Union soviétique et de tous les Italiens qui avait fait partie de l'ARMIR (*Armata italiana in Russia*) et dont on n'avait plus de nouvelles depuis longtemps (les disparus) – n'ont pas avancé d'un pas depuis 1947. Dix ans plus tard, ces enjeux empêchent de rompre avec ce qui est devenu un dialogue de sourds⁸. À cela s'ajoute l'évidence d'une option occidentale de l'Italie – dans ses deux volets de choix européen et choix atlantique – qui ne facilite en rien les relations bilatérales, et le rôle du Parti communiste italien qui, étroitement lié au PCUS, pèse sur l'échiquier politique de la péninsule : il n'a été affecté que marginalement par les séquelles de la crise hongroise. Les questions de politique intérieure jouent par ailleurs un rôle crucial dans la politique italienne envers l'Union soviétique, à commencer par l'emprise solide du Parti communiste sur l'opinion italienne. Tout progrès dans la voie de la normalisation avec Moscou peut aider à la réalisation du dessein politique conçu par Fanfani, Gronchi et le secrétaire du Parti socialiste, Pietro Nenni : il s'agit d'établir les conditions indispensables pour une « ouverture à gauche », c'est-à-dire pour la participation des socialistes au gouver-

⁸ Sur la question des réparations, cf. Archivio storico Ministero degli Affari esteri – Rome (dorénavant ASMAE), Gabinetto 1961, pos. A/52, Viaggi, « Documentazione per la visita del Presidente del Consiglio professore Amintore Fanfani e dell'on. Ministro degli Affari esteri prof. Antonio Segni in URSS, 2-5 agosto 1961 », fasc. Problemi politici, II – Problemi bilaterali: n° 2, Riparazioni: Fondazione Luigi Sturzo – Rome (dorénavant Fondazione Sturzo); Fondo Giovanni Gronchi, b. 83, Russia – « Documenti sui rapporti con URSS negli anni precedenti il mio viaggio », A. Romagnolo Longhi a Tristram Alvise Cippico, n° 4/781, « Relazioni italo-sovietiche », Rome, décembre 1957.

Sur la question des prisonniers italiens en URSS et sur ses effets sur les relations bilatérales, voir Roberto MOROZZO DELLA ROCCA, « La vicenda dei prigionieri in Russia nella politica italiana 1944-1948 », *Storia e politica*, 1983, 3, p. 480-542; *idem*, « I prigionieri in URSS: Consistenza, problemi e utilizzazioni politiche », dans *I prigionieri italiani durante la seconda guerra mondiale: aspetti e problemi storici*, Romain H. Rainero (éd.), Milan, Marzorati, 1985; Elena AGA ROSSI, *Vladimir ZASLAVSKY, Togliatti e Stalin: Il PCI e la politica estera staliniana negli archivi di Mosca*, Bologne, Il Mulino, 1998, p. 167 ss.; Valdo ZILLI, « Gli Italiani prigionieri di guerra in URSS: vicende, esperienze, testimonianze », dans *Gli Italiani sul fronte russo*, Enzo Collotti (éd.), Bari, De Donato, 1982; Giuseppe RASOLINI, « L'odissea dei prigionieri italiani in Russia durante il secondo conflitto mondiale », *L'Impegno*, XV/2, août 1995 et XV/3, décembre 1995; Giordano MARCHIANI, Gianfranco STELLA, *Prigionieri nei campi di Stalin*, Rimini, Società editrice emiliana, 1992.

Sur l'utilisation politique de ce thème, cf. Filippo FOCARDI, « Memorie di guerra e memoria della guerra e della Resistenza nei discorsi commemorativi e nel dibattito politico italiano (1943-2001) », *Novecento*, 5/2001, p. 91-128, ici p. 99, ainsi que *idem*, *La guerra della memoria: la Resistenza nel dibattito politico italiano dal 1945 a oggi*, Rome, Laterza, 2005.

nement. La politique étrangère est le terrain idéal où le Parti socialiste – qui a pris ses distances à l'égard de Moscou lors de la crise hongroise – et le Parti démocrate-chrétien peuvent expérimenter des convergences qui pourront ouvrir la voie de la participation socialiste au gouvernement⁹. L'accalmie de la guerre froide en Europe, en 1955, et le climat de première détente et de « coexistence pacifique » qui l'a remplacée et qui a survécu aux crises de la fin de 1956, peuvent relancer le dialogue entre Moscou et Rome. Sur un plan intérieur, le rapprochement entre le PSI et le Parti démocrate-chrétien devient possible, pourvu que cette évolution ne finisse pas par représenter un avantage pour le PCI. On peut dire que ceux qui sont favorables à « l'ouverture à gauche » sont aussi favorables à une détente avec l'URSS et vice versa.

Une normalisation des rapports bilatéraux entraînerait des avantages incontestables également pour les milieux économiques italiens, compte tenu des perspectives de développement de l'Union soviétique et de sa richesse en matières premières¹⁰. Aussi convient-il de dégager au préalable la voie des obstacles hérités du passé : réparations et prisonniers de guerre. Il faut aussi amener Moscou à prendre une position définitive quant à son principal interlocuteur en Italie : il doit décider s'il préfère amorcer un dialogue avec le gouvernement ou bien continuer à faire référence au PCI dans sa politique italienne. Ce n'est qu'après des signaux positifs dans cette direction qu'on pourra aborder le problème de l'accord culturel.

L'amorce des négociations : un va-et-vient politique

En septembre 1958, quelques jours avant son départ pour Moscou, le nouvel ambassadeur d'Italie en Union soviétique demande au ministre Pietromarchi rappelle que Moscou demande depuis longtemps l'ouverture de négociations en vue de conclure un accord culturel bilatéral. À cet égard, Fanfani reste inflexible : compte tenu des exigences soviétiques incessantes en matière de réparations de guerre et des blocages dans la question des disparus et des prisonniers de guerre, la demande actuelle ne saurait être prise en considération par Rome. L'opinion italienne, déclare Fanfani, n'est pas favorable à l'établissement de rapports intimes avec l'Union soviétique¹¹.

Les choses changent cependant en raison de la conjoncture internationale : l'ultimatum soviétique qui, en novembre 1958, ouvre la

Voir Leopoldo NUTI, *Gli Stati Uniti e l'apertura a sinistra: importanza e limiti della presenza americana in Italia*, Rome, Laterza, 1999.

Sur cet aspect voir Bruna BAGNATO, *Prove di Ostpolitik, passim*.

I diari di Luca Pietromarchi, entrée du 15 septembre 1958.

deuxième crise de Berlin paraît remettre en cause la « coexistence pacifique » mais, en raison de son caractère instrumental, d'ailleurs bien compris à l'Ouest, il enclenche au contraire une intense activité diplomatique¹². Pour l'Italie, il s'agit de ne pas être laissée à l'écart des négociations qui s'annoncent capitales pour l'avenir de l'Europe ; elle ne peut toutefois compter sur l'appui des alliés atlantiques quant à ses demandes de participation aux échanges de vues avec les Soviétiques. Ceux-ci ne cessent de répéter que le problème allemand ne concerne que les quatre puissances occupantes, que la note soviétique sur le statut de Berlin n'a pas été envoyée à Rome ; que l'Italie, en tant que pays vaincu, n'a aucun titre à faire valoir dans la question allemande. Le gouvernement italien réplique que ce qui est en cause ne concerne pas Berlin ou le problème de l'unification allemande mais, sur un plan plus général, la question de la sécurité européenne qui concerne l'Italie au premier chef. Mais les alliés sont fermes sur ce point : ils acceptent tout au plus de chercher à apaiser le malaise en promettant au gouvernement italien de le tenir au courant de l'évolution des contacts avec les Soviétiques¹³.

Compte tenu de cette évolution, l'Italie estime que le moment est arrivé de changer d'attitude à l'égard de Moscou, en vue d'obtenir l'appui soviétique à la candidature de participer à une conférence au sommet : elle paraît imminente, alors que les alliés n'ont pas la moindre intention d'y inviter le gouvernement de Rome. En mars 1959, au cours d'un entretien avec Pietromarchi, le vice-ministre des Affaires étrangères soviétique Zorine lui fait comprendre que l'Union soviétique

¹² Voir *The Berlin Wall Crisis: Perspective on Cold War Alliances*, John P. S. Goss and Kori Shake (éds), Londres, Palgrave/Macmillan, 2002; Marc TRACHTENBERG, *A Constructed Peace: The Making of the European Settlement, 1945-1963*, Princeton, Princeton University Press, 1999 (chap. III); *idem*, *History and Strategy*, Princeton, Princeton University Press, 1991 (chap. V); Robert M. SLUSSER, « The Berlin Crisis of 1958-59 and 1961 », dans *Force Without War: US armed forces and the Berlin Crisis, 1945-1962*, Washington DC, Brookings, 1992; Barry M. Blechman et al., *Washington DC, Brookings, 1992*; National Security Archive, *The Berlin Crisis, 1958-1962*, Alexandria VA, Chadwyck-Healey, 1992 (sur microfiche). – Sur les motivations de Khrouchtchev, voir N. KHROUCHTCHEV, *Souvenirs*, Paris, Laffont, 1971; *Khrushchev Remembers: Glasnost Tapes*, Boston MA, Little, Brown and Co., 1990; James G. RICHARDS, *Khrushchev's Double Bind: international pressures and domestic coalition politics*, Baltimore MD, The Johns Hopkins UP, 1994; William J. TOMPSON, *Khrushchev's Political Life*, Londres, Macmillan, 1995. Cf. en particulier, voir Vladislav ZUBOK, *Khrushchev and the Berlin Crisis, 1958-1962*, Washington DC, Woodrow Wilson International Center (Cold War International History Project, Working Paper n° 6, May 1993). Cf. également *idem*, « Der sowjetische Geheimdienst in Deutschland und die Berlinkrise, 1958-1961 », dans *Spionage für den Frieden? Nachrichten- und Geheimdienstleistungen während des Kalten Krieges*, Wolfgang Krieger et al. (éds), Munich, Olzog, 1997.

¹³ Cf. Leopoldo NUTI, Bruna BAGNATO, « Italy and the Berlin crisis, 1958-1963 », dans *The Berlin Wall Crisis*

disposée à faire participer aux prochaines négociations les pays les plus importants de l'Europe ; pour ce qui est de l'Italie toutefois, il faut d'abord régler les questions bilatérales, réparations de guerre et prisonniers, sans oublier un accord culturel demandé par Moscou depuis longtemps. Pietromarchi écrit immédiatement à Rome pour demander au ministre Giuseppe Pella – successeur de Fanfani dans un nouveau gouvernement de centre-droit dirigé par Antonio Segni – l'autorisation d'entamer des négociations pour un règlement du problème des prisonniers et des disparus. Une fois qu'on aura surmonté cet obstacle, les négociations en vue d'un accord culturel pourront être mises en route ; ainsi, l'Union soviétique pourrait appuyer la candidature italienne aux négociations au sommet¹⁴.

Le gouvernement est d'accord avec cette stratégie : à Rome, on se propose d'amorcer en même temps les négociations sur la question des prisonniers et celles visant l'accord culturel. Pour finaliser et signer ce dernier, on envisage l'envoi d'un ministre italien à Moscou : à cette occasion, les deux gouvernements devraient déclarer que la question des prisonniers a été réglée et, pour sa part, le gouvernement soviétique devrait renoncer aux réparations. Approuvée par Pella, cette façon d'agir recueille l'assentiment du président du Conseil Segni, qui observe que l'Angleterre, la France, l'Allemagne et les États-Unis sont déjà liés avec l'URSS par un accord culturel¹⁵.

Tandis qu'à Rome, on a enfin compris, au printemps 1959, la nécessité d'accepter un compromis en matière bilatérale si l'on veut avoir quelque chance de participer aux négociations internationales, à Moscou l'état d'esprit favorable à une normalisation des relations avec l'Italie ne tarde pas à se dissiper. Le 26 mars 1959 s'achèvent en effet les négociations italo-américaines concernant la construction des bases de missiles Jupiter¹⁶. La réaction soviétique prend la forme d'une note remise le 28 avril : l'URSS y accuse l'Italie d'avoir conclu un accord contraire aux intérêts de la paix qui, de surcroît, contrarie la tendance à la détente du climat international, qui a pris forme par l'accord entre Occidentaux et Soviétiques de réunir une conférence au sommet. La conclusion de l'accord sur les bases de missiles, souligne-t-on dans la note, est « un mauvais titre pour un pays dont le gouvernement déclare son désir de jouer un rôle plus actif dans les affaires internationales »¹⁷. En d'autres

¹⁴ *I diari di Luca Pietromarchi*, entrée du 28 mars 1959.

¹⁵ *Ibid.*, entrées des 3 mai et 6 mai 1959.

¹⁶ Leopoldo NUTI, « Dall'operazione Deep rock all'operazione Pot Pie: una storia documentata dei missili SM 78 Jupiter in Italia », *Storia delle relazioni internazionali*, 11-12, n° 1-2 (1996-97).

¹⁷ Telegrammi Russia, Arrivo, 1959, n° 257, 28 avril 1959: ASMAE.

termes, l'Union soviétique lie la participation de l'Italie aux négociations européennes à une option italienne en matière de sécurité.

Dès lors, les relations bilatérales connaissent un renouveau de tensions. En juin Khrouchtchev attaque à nouveau l'Italie, au cours d'une visite en Albanie, dans la question des bases des missiles ; dans un langage très rude, il parle également des disparus et des prisonniers italiens en Union soviétique. Il refuse toute collaboration quant à la demande italienne d'obtenir des nouvelles de ces derniers ; il justifie cette attitude en rappelant que l'Italie avait fait la guerre à l'URSS. Celle-ci perdit vingt millions d'hommes lors du conflit et on savait rien de leur destin : la demande italienne de connaître la fin de ses soldats, qui avaient mené une guerre d'agression, n'est pas même digne d'être prise en considération¹⁸.

Sous l'impact de cette détérioration du climat et de l'impression « défavorable » que les paroles de Khrouchtchev lancées à Tirana suscitent dans l'opinion italienne, le ministère des Affaires étrangères charge l'ambassade à Moscou de surseoir à toute négociation, dans l'attente que la polémique s'apaise¹⁹. Ainsi, lorsque les fonctionnaires soviétiques communiquent à Pietromarchi la disposition du gouvernement à engager des pourparlers en vue d'un accord culturel, l'ambassadeur d'Italie réplique qu'avant de parler d'un accord, il faut attendre que la polémique sur les bases des Jupiters s'éteigne²⁰.

Pendant l'été 1959, l'atmosphère internationale semble s'éclaircir. Si, au début de l'année, les voyages d'Anastaz Mikoyan aux États-Unis et la visite à Moscou du Premier ministre britannique Harold Macmillan avaient montré le désir des Occidentaux et des Soviétiques de ne pas faire précipiter la situation, en juillet, la visite du vice-président Richard Nixon à Moscou présentant à Khrouchtchev une invitation d'Eisenhower à une visite officielle aux États-Unis est le signe d'une détente désormais affirmée : en septembre, les entretiens de Camp David ne manqueront pas de confirmer cette évolution. La reprise de la détente a des effets sur l'évolution des relations italo-soviétiques avant même la naissance de « l'esprit de Camp David ». Khrouchtchev et Eisenhower annoncent la réunion d'une conférence au sommet. Or l'Italie ne veut pas être tenue à l'écart d'une réunion qui abordera les questions de sécurité en Europe, alors que la candidature de l'Italie nécessite un consensus de ses alliés atlantiques et de l'Union soviétique. Rome estime qu'elle pourra bien jouer un rôle de médiation entre Occidentaux et Soviétiques – un rôle qui est d'ailleurs traditionnel pour la diplomatie

¹⁸ *I diari di Luca Pietromarchi*, entrées des 30 mai et 1^{er} juin 1959.

¹⁹ *Telegrammi Russia*, Partenza, 1959, n° 182, 4 juin 1959: ASMAE.

²⁰ *Arrivo*, n° 346, 9 juin 1959: *ibid.*

italienne, toujours très sensible aux problèmes de statut et de prestige, mais consciente de la faiblesse de ses ressources politiques. La normalisation des relations avec Moscou paraît donc indispensable : elle doit forcément passer par un règlement de la question des disparus et des prisonniers – ce qui entraînera un règlement du problème des réparations, en raison du lien de subordination arrêté par le gouvernement soviétique, et enfin la conclusion d'un accord culturel.

Début septembre 1959, le ministère des Affaires étrangères italien autorise l'ambassadeur Pietromarchi à reprendre les négociations sur la question des prisonniers. On décide de distinguer entre les prisonniers italiens et les disparus. Pour les premiers, l'Italie ne peut que faire confiance au gouvernement soviétique qui depuis des années ne cesse de déclarer qu'aucun Italien n'est détenu dans les prisons soviétiques : l'Italie ne peut pas être certaine que cela est vrai mais elle n'a aucune raison d'en douter. Quant aux disparus, on décide de confier la question à la compétence des deux Croix-Rouge nationales, qui sont chargées de collaborer afin de tirer le problème au clair²¹.

Dans le même temps, le gouvernement italien met en route la question de l'accord culturel. À Rome, on aimerait bien éviter la conclusion d'un accord et se borner à élaborer, avec les Soviétiques, un programme annuel d'échanges culturels. À Moscou, on refuse cette perspective. Yourii A. Joukov, président du comité d'État pour les relations culturelles avec l'étranger, explique à Pietromarchi qu'une telle procédure ne correspond pas « aux objectifs de collaboration et d'amitié, ni aux résultats pratiques du progrès culturel réciproque, que les deux pays ne peuvent pas ne pas avoir en vue ». À cela s'ajoute que, un accord culturel faisant défaut, Joukov ne pourrait pas obtenir du budget de l'État les fonds nécessaires pour financer les activités culturelles à promouvoir. D'ailleurs, l'établissement d'un programme organique n'est possible que dans le cadre d'une action coordonnée. C'était bien la raison pour laquelle l'Union soviétique avait conclu avec les autres pays occidentaux un accord de base, qui envisageait un programme général et la création d'une Commission mixte chargée, chaque année, d'établir et de coordonner les activités prévues dans le programme. Quant à la crainte italienne que l'accord culturel puisse devenir un moyen de la propagande communiste, Joukov assure formellement que les activités promues par son comité ont un caractère purement culturel, sans aucun objectif politique. Le comité qu'il dirige – explique-t-il – est un organe du Conseil des ministres, et son activité est bien différente de celle de l'Union des associations soviétiques pour l'amitié et pour les relations

²¹ *Rapporti al Ministero*, telespr. n° 3486/1549, Moscou, 5 septembre 1959 : TFE, LP, sez. 1.

culturelles internationales (ancienne VOKS) qui est un organe du PCUS et dont l'association Italie-URSS est une émanation.

Ces mises au point sont importantes : jusqu'alors, le gouvernement italien, de crainte de faciliter les manifestations de propagande, avait fini par les encourager, en laissant main libre à l'association Italie-URSS, qui exerçait un monopole absolu dans le domaine des activités culturelles avec l'URSS, sans que le gouvernement eût la possibilité de le limiter ou de le contrôler. Un accord formel avec les Soviétiques garantirait au gouvernement la possibilité de veiller au développement des relations culturelles bilatérales et de faire cesser le monopole du parti communiste dans ce domaine. À cela s'ajoute que l'Italie est le seul pays occidental qui n'ait pas encore conclu un accord culturel avec l'Union soviétique, ce qui est considéré à Moscou comme le signe d'un désintérêt manifeste ; d'ailleurs, il y a un intérêt italien à donner un cadre institutionnel à une collaboration avec l'Union soviétique, un pays qui a connu des progrès spectaculaires sur le plan scientifique et dont la collaboration peut se révéler précieuse pour les milieux scientifiques italiens²².

Une fois accepté le principe d'un accord culturel et amorcées les négociations, il faut en tout cas attendre le règlement définitif de la question des prisonniers de guerre et des disparus. Un compromis dans ce domaine est enfin élaboré. En octobre, à l'occasion du voyage à Moscou du ministre italien du Commerce extérieur, Rinaldo Del Bo, est rendu public²³. Les négociations pour l'accord culturel, déjà entamées, peuvent maintenant se poursuivre en vue d'une conclusion imminente. L'accord sera en effet signé quelques mois plus tard, à l'occasion du voyage du président de la République, Gronchi, qui se rendra à l'URSS avec le ministre des Affaires étrangères Pella en février 1960.

La préparation et la signature de l'accord

Le voyage du ministre Del Bo est l'occasion que le gouvernement soviétique attendait pour adresser au président de la République Gronchi une invitation formelle pour une visite officielle. Dès son annonce, cette invitation suscite une grande émotion dans les milieux politiques italiens et auprès des gouvernements des pays occidentaux²⁴. Gronchi e

²² Ibid.

²³ Publié dans *Italia-URSS*, p. 85-86.

²⁴ Ainsi, au Département d'État à Washington : Clarence Douglas Dillon à l'ambassade de Moscou, 6 janvier 1960, télégr. 765.11/1-660, National Archives, Washington [désormais NA Washington], RG59, CDF 1960-1963; télégr. RT10338/1, 10 octobre 1959, Record Office, Kew [désormais PRO], FO 371/145019; télégr. 1024/1-10, 29 octobre 1959, Archives du ministère des Affaires étrangères (Paris) [désormais

effet soupçonné de tendances neutralistes : il a manifesté à maintes reprises sa sympathie à l'égard de projets de neutralisation d'inspiration soviétique (par exemple le plan Rapacki), il est favorable à la détente et, sur le plan de la politique intérieure, il œuvre pour rendre possible l'ouverture à gauche. On est inquiets des termes du message que Gronchi va transmettre à Khrouchtchev. La conférence au sommet est imminente ; or l'Italie n'a pas été associée par ses alliés à la phase préparatoire de la réunion et son ressentiment est aigu. Déçue par ses propres alliés, elle pourrait être sensible à des flatteries soviétiques. De plus, Gronchi veut se faire l'interprète d'une stratégie internationale personnelle et faire éclater le contraste institutionnel entre le Quirinal et le ministère des Affaires étrangères, afin d'accroître son prestige en vue peut-être d'une réélection à la présidence de la République. À cela s'ajoute que Gronchi, à l'occasion de sa visite, est tenu d'inviter les Soviétiques à rendre la visite : la perspective d'un voyage en Italie de Khrouchtchev est inquiétante, tant en raison de l'occasion que les communistes ne manqueront pas de saisir pour se renforcer, qu'à cause des problèmes posés par la présence, à Rome, du Saint-Siège. L'invitation soviétique soulève donc une série d'interrogations et suscite des inquiétudes, à la fois sur un plan de politique intérieure et au sujet de l'alignement occidental de l'Italie. Ce n'est qu'après un long débat que le Conseil des ministres décide finalement que le président doit accepter l'invitation de Moscou et de se rendre en URSS²⁵.

Dès l'annonce de la démarche soviétique, le Vatican s'oppose à cette visite : il est inconcevable pour le Saint-Siège que le chef d'un État catholique puisse serrer la main aux « nouveaux Antéchrist », aux nouveaux Tamerlane, aux responsables des massacres de Katyn et de Budapest²⁶. Mais, après la décision prise par le Conseil des ministres, le Vatican ne peut rien faire pour freiner Gronchi, sauf à lancer une campagne d'information par le biais de *L'Osservatore romano* et du Radio Vaticano pour dénoncer les limites de la détente. Impuissant à empêcher le voyage de Gronchi et d'enrayer ses effets en politique intérieure, le Saint-Siège déplore le fait de saisir l'occasion pour signer

AMAE], Z Europe 1944-1960, sous-série Italie, b. 294; télégr. 1037-1041, 24 octobre 1959; télégr. 1614/EU, 24 octobre 1959.

Fasc. « Viaggio a Mosca - documenti riservati, Resoconto relativo alla seduta del Consiglio dei ministri del 7 novembre 1959 »: fonds G. Gronchi, b. 83, Fondazione Gronchi.

télégr. RT10338/3, n° 1065/1/60: PRO, FO371/153310; Andrea RICCARDI, *Il Vaticano e Mosca, 1940-1990*, Rome, Laterza, 1993, p. 204-05; Guglielmo NEGRI, *Trentino di mezzo secolo: tra San Pietro e Montecitorio, 1934-1972*, Bologne, Il Mulino, 1986, p. 166 et ss.; télégr. n° 765.00/1-860: NA Washington, RG59, CDF 1960-63; telesp. 5/EU, 9 janvier 1960: AMAE, Z Europe 1956-1960, ss. Italie, b. 294.

un accord culturel qui ne peut que faciliter la propagation du communisme. Pour le Vatican, c'est « un luxe que peuvent se permettre des pays qui ne craignent pas la subversion des forces communistes – les États-Unis, la Grande Bretagne et même l'Allemagne, où la pensée anticommuniste est bien enracinée – mais pas l'Italie où des milieux catholiques et chrétiens collaborent avec les extrémistes de gauche »²⁷.

En dépit des anathèmes du Vatican, les négociations pour l'accord culturel se poursuivent à Moscou au cours des derniers mois de 1959. Le texte est prêt au début de décembre. On envisage de parapher l'accord avant la visite de Gronchi et de le signer durant la visite.

Jusque-là, les négociations n'ont pas rencontré d'obstacles majeurs : au début de décembre, un projet est remis à l'ambassade d'Italie à Moscou. Quelques jours plus tard, les Soviétiques présentent un contre-projet contenant une clause selon laquelle les libres initiatives d'organisations non gouvernementales et de citoyens privés restent en dehors du contrôle de la Commission mixte. Cette clause n'est pas acceptable pour le gouvernement italien : à Rome on avait décidé de conclure un accord culturel avec Moscou parce qu'on estimait utile de disposer d'un moyen pour veiller sur les activités de l'association Italie-URSS. Si celles-ci ne sont pas couvertes par l'accord, l'intérêt italien s'évanouit. D'ailleurs, cette association insiste auprès du gouvernement pour que l'accord culturel soit signé, en se disant favorable à ce que son action y soit insérée. Évidemment, estime-t-on à Rome, le durcissement de Joukov répond à des directives précises du Kremlin. Bien des signaux indiquent en effet que les organes centraux du parti ont donné l'ordre de reprendre et d'intensifier la guerre idéologique : la presse soviétique et Khrouchtchev lui-même mettent l'accent sur le fait que la détente internationale doit s'entendre comme une évolution limitée aux relations entre gouvernements et qu'elle n'entraîne pas un ralentissement de la lutte idéologique. C'est bien le contraire : l'adoucissement de la confrontation politico-diplomatique doit être accompagnée par un nouvel élan de la confrontation idéologique²⁸.

Quelles que soient les origines de la nouvelle prise de position soviétique, l'Italie ne saurait accepter la clause proposée par Moscou, car elle empêcherait d'exercer un contrôle sur les activités proposées par le PCI. À la fin décembre, le secrétaire général de la Farnesina Umberto Grazi, avec l'ambassadeur soviétique, un entretien « très acerbe », marqué par « des moments pas du tout faciles ». Grazi souligne que

²⁷ Servizio informazioni Forze Armate, 6 janvier 1960: fonds Gronchi, b. 82, Fondazione Sturzo.

²⁸ Luca Pietromarchi à MAE, télégr. 4325/2128, Moscou, 16 décembre 1959 : TFE, LP, b. 83, Fondazione Sturzo.

son gouvernement ne peut pas accepter une clause selon laquelle les relations entre organisations seraient libres de tout contrôle de la part de la Commission mixte. Kozyrev réplique qu'en refusant d'insérer la clause proposée par Moscou, l'Italie entend soumettre l'URSS à un traitement discriminatoire et que, en tous les cas, les ressortissants soviétiques ne sauraient être soumis à un contrôle étatique étranger. Cette présentation des choses irrite Grazi, parce qu'elle conduit « au paradoxe que l'URSS est la championne de la liberté démocratique la plus absolue et l'Italie le champion de l'ingérence et de la tyrannie de l'État ». Touché, Grazi répond à Kozyrev que l'Italie a le droit de contenir la propagande communiste et ne peut pas accepter qu'elle soit libre de se développer à travers « l'action incontrôlée des organisations soi-disant privées de l'Union soviétique »²⁹.

On finit par se mettre d'accord sur un compromis : les organisations privées gardent la faculté de proposer des initiatives culturelles mais la Commission mixte ou les organes gouvernementaux de l'autre partie doivent être prévenus en temps utile de toute initiative qui ne rentre pas dans le plan annuel des échanges établi par la commission mixte. Le compromis se reflète dans l'art.13 de l'accord. Le texte de l'accord est défini le 5 janvier et les négociations aboutissent trois jours après. L'accord est signé le 10 février. Khrouchtchev et Gronchi décident d'être présents à la cérémonie de la signature : il s'agit d'un document très significatif, remarquent-ils et, par leur présence, ils veulent souligner l'importance que les deux pays attachent à la conclusion de cette entente³⁰. Dans le communiqué final, on remarque que l'accord culturel ouvrirait un espace d'opportunités aux échanges bilatéraux et, en favorisant une connaissance réciproque plus profonde, il renforcerait les relations pacifiques mutuelles. L'amélioration des relations bilatérales est considérée comme « un moyen pour renforcer la coopération internationale, fondée sur les aspirations de toutes les nations de renforcer la paix basée sur la justice, le progrès et le respect réciproque »³¹.

Les alliés occidentaux de l'Italie en sont informés par voie officielle. Au Comité sur l'information et les relations culturelles de l'OTAN réuni le 11 mars 1960, le représentant italien remarque qu'en établissant un système de contrôle, l'accord est utile pour éviter toute augmentation irrégulière des échanges soutenus par des organisations ou par des associations privées poursuivant des buts politiques. La délégation italienne fait remarquer en particulier trois aspects de l'accord : il ne serait

²⁹ Lettre d'Umberto Grazi à Alberto Folchi, Rome, 26 décembre 1959: fonds Gronchi, b. 83, Fondazione Sturzo.

³⁰ *I diari di Luca Pietromarchi*, entrée à la date du 9 février 1960.

³¹ *Italia-URSS*, p. 95-96; « Joint Soviet-Italian communiqué », *Daily Review of Soviet Press*, February 10th, 1960.

effectif qu'après la ratification du parlement italien, la commission bilatérale va se réunir alternativement à Rome et à Moscou et – enfin et surtout – elle a le pouvoir de décider et de contrôler les échanges entre les deux pays et de veiller à ce que le principe de la non-ingérence soit strictement respecté³².

La ratification et l'entrée en vigueur de l'accord

À la mi-décembre 1960, à la commission des Affaires extérieures de la Chambre s'ouvre la discussion sur le projet de loi concernant la ratification et l'exécution de l'accord italo-soviétique. La discussion est très brève. On demande au gouvernement italien de veiller à l'exécution de l'accord et on demande des éclaircissements quant au principe de réciprocité. Le député communiste Giuliano Pajetta souligne la satisfaction avec laquelle de nombreuses institutions culturelles italiennes ont accueilli la nouvelle de la conclusion de l'accord, qui – remarque-t-il – crée une base sérieuse et opportune pour le développement des relations culturelles avec l'URSS. Pour sa part, le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères Carlo Russo remarque que l'accord est dans la ligne de la politique culturelle et touristique du gouvernement. Quant aux perplexités et doutes qui se sont manifestés au sujet du respect de la part de Moscou du principe de réciprocité, il rappelle que l'article 14 souligne les principes fondamentaux de la réciprocité et de la non-ingérence dans les questions intérieures. Il assure que le gouvernement italien a l'intention de donner « une pleine, loyale et précise exécution » au traité et espère que les Soviétiques agiront dans le même sens. Au terme de la déclaration, le projet de loi, par laquelle le président de la République est autorisé à ratifier le traité, est approuvé³³.

L'accord culturel est ratifié par le gouvernement italien le 10 avril 1961, après l'approbation de la Chambre des députés (321 voix contre 30) et du Sénat, qui l'approuve sans discussion : durant le débat à la Chambre, des réserves et des hésitations se manifestent – aussi chez les membres du Parti démocrate-chrétien – mais, dans son ensemble, les opinions favorables réussissent sans problème à l'emporter sur les hésitations.

Au ministère des Affaires étrangères, on remarque que l'opportunité de ratifier l'accord est fondée sur une série de considérations, à la fois négatives et positives, qui étaient d'ailleurs les motivations qui avaient poussé l'Italie à donner son consentement à l'ouverture des négociations.

³² Ad Hoc Committee/52 – Working Paper, (60) 11, March 11th, 1960: *National Archives*, Bruxelles.

³³ Affari esteri e emigrazione, dans *Sede referente*, jeudi 15 décembre 1960: *Atti della Camera dei Deputati*, Commissioni III.

tions. L'accord permet au gouvernement italien de se protéger contre « l'exploitation systématique » de la part du Parti communiste et des organisations proche du PCI, comme l'association Italie-URSS, des activités culturelles, artistiques, scientifiques ou sportives. Il permet de rompre le monopole qui s'est apparemment constitué dans le domaine culturel par des organisations communistes soviétiques et italiennes. L'accord avait permis d'affirmer, dans un acte solennel, le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures, comme celui de la réciprocité dans le domaine des échanges culturels, utiles surtout parce qu'ils pouvaient représenter un frein aux initiatives paraculturelles considérées par le gouvernement italien « inopportunes et intempestives ». L'accord avec l'Union soviétique fut également considéré à Rome comme le préalable nécessaire au développement des échanges culturels entre l'Italie et les pays du bloc soviétique, et notamment ceux qui paraissent particulièrement intéressés, telles la Pologne et la Hongrie. La signature de l'accord culturel permettait enfin de remarquer que le monde occidental, et l'Italie en particulier, n'avaient pas peur de la confrontation et du dialogue avec des pays qui n'étaient pas politiquement proches, et d'étendre progressivement en Union soviétique « une connaissance objective des valeurs culturelles de l'Italie, y compris les réalisations scientifiques et techniques » ; et enfin d'encourager des contacts utiles, et notamment dans les domaines scientifiques auxquels les chercheurs italiens pouvaient attacher un intérêt particulier³⁴.

Conclusion

La signature d'un accord culturel bilatéral a été un enjeu politique pour le gouvernement italien, désireux d'opérer un rapprochement avec l'Union soviétique pour poser sa candidature à une place de premier rang dans le système international. C'est le prix que Moscou demanda pour régler les questions bilatérales en suspens. En fait, des obstacles se sont dressés devant une ouverture immédiate des négociations : l'héritage de la guerre (réparations ; prisonniers et disparus) ; la crainte italienne de faciliter la propagande du Parti communiste ; les effets de la participation italienne à la politique atlantique (la polémique sur les Jupiters qui « congèle » des négociations à peine entamées) ; l'avis tout à fait défavorable du Saint-Siège (qui lance une campagne de presse et d'audio contre la conclusion d'un tel accord). Les avantages promis par l'accord l'emportent cependant sur les préoccupations politiques. Tout d'abord, les principes de non-ingérence et de réciprocité sont affirmés

³⁴ « Viaggio a Mosca del Presidente del consiglio on. Fanfani e del ministro Segni, 2-5 agosto 1961, Problemi bilaterali, Problemi culturali », ASMAE, Gabinetto 1961, pos. A/52, Viaggi.

dans un acte solennel auquel Moscou est tenu à se conformer ; en plus, les valeurs culturelles italiennes, grâce à cet accord, peuvent s'étendre en Union soviétique et faciliter une connaissance plus profonde des deux peuples : en outre, l'accord avec Moscou peut devenir le premier pas pour une politique culturelle italienne dans le bloc soviétique dans son ensemble.

Ce qui, semble-t-il, est au centre des réflexions italiennes reste, en tout cas, un objectif négatif : rompre le monopole du PCI et des associations proches du PCI quant aux relations culturelles avec l'URSS. Ce n'est qu'après avoir saisi que l'accord bilatéral pourra représenter un moyen valable pour veiller à l'activité de l'association Italie-URSS que le gouvernement italien donne son accord à l'ouverture des négociations. De ce point de vue, le but de contrôler la propagande communiste paraît l'emporter sur le désir – qui pourtant est bien présent – de se servir de la culture pour rompre le rideau de fer.

Da

neu
Bli
lun
lige
run
der
der
einI
erste
Bek
desc
2
zeit,
Polii
der
Berl1
S
in
O
S.